Adendum au règlement du 40e Tournoi International Open de BC Alloo

Classement Spécial pour les Joueurs du Centre

- Ce classement est exclusivement réservé aux membres (H/F) des clubs évoluant dans le centre de bowling Bowl Inn à Latem et en possession d'une **licence L**.
- Seuls les joueurs/joueuses du centre **qui ne se sont pas classés dans les trois premières places des catégories principales** (195+, 194- ou Dames) du tournoi sont repris dans ce classement.
- Ce classement est basé sur un **système de handicap**, calculé comme suit :
  Handicap = 70 % × (200 − moyenne officielle)
- Le classement final repose sur la **meilleure série de 6 parties (avec handicap)**. Les re-entries sont pris en compte.
- En cas d'égalité, les critères suivants départageront les ex aequo, dans cet ordre :
  1. Plus petite différence entre le score le plus élevé et le plus bas (avec handicap) sur le total des 6 parties de la série retenue.
  2. Plus petite moyenne officielle ou moyenne BBT pour les joueurs ayant 0 de moyenne officielle.
  3. Plus haute partie (1 jeu) avec handicap sur le total des 6 parties.
- Pour les joueurs/joueuses ayant participé à plusieurs shifts, seule leur meilleure performance sera retenue, et chaque participant n'apparaîtra **qu'une seule fois** dans ce classement spécial.
- Il y aura plusieurs **prix en nature**, dont une **boule de strike pour le gagnant**.
- Les joueurs éligibles pour un prix (en fonction du nombre de prix déterminé au **30 novembre 2025**) **ne pourront pas choisir leur prix** : les récompenses seront attribuées par l'organisateur du tournoi.

Challenge de la Semaine (sponsorisé par Valcke Bowling)

Une boule de strike au choix dans la gamme Brunswick pour le premier 300

- La boule de strike sera attribuée au joueur (H/F) ayant réalisé le **premier 300 (scratch)**.
- Les joueurs/joueuses sponsorisés par une autre société que Valcke Bowling **ne seront pas éligibles** pour ce challenge.
- Si plusieurs 300 sont réalisés pendant le même shift, les critères suivants départageront les ex aequo, dans cet ordre :
  1. Le jeu pendant lequel le 300 a été réalisé (ex. : jeu 1 prime sur jeu 2).
  2. Plus petite différence entre le score le plus élevé et le plus bas de la série jouée par ce joueur.
  3. Plus petite moyenne officielle ou BBT (pour les joueurs étrangers dont la moyenne officielle varie pendant l'année).